



## 2. POUR UNE AMÉLIORATION DES RÈGLES INTERNATIONALES: L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Pour faciliter l'accès aux marchés mondiaux, il faut un régime commercial ouvert et équitable à l'échelle internationale. L'Organisation mondiale du commerce, formée en 1995 pour prendre la relève du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), constitue la pierre angulaire du système d'échanges mondial; elle supervise l'application et le fonctionnement des accords commerciaux multilatéraux et contribue à faire respecter les règles qui régissent les échanges. L'OMC est un élément fondamental des relations commerciales bilatérales que le Canada entretient avec d'autres pays, y compris ceux avec lesquels il a conclu des accords de libre-échange.

Pour le Canada, dont l'économie dépend étroitement du commerce, la présence de règles internationales efficaces est essentielle pour assurer une croissance stable et empêcher les grandes puissances commerciales de faire fi des conventions établies. C'est pourquoi le Canada a joué un rôle important dans la création de l'OMC, et c'est pourquoi il continuera de participer à l'ensemble de ses activités. En 1997, plusieurs étapes importantes ont été franchies à l'OMC pour faciliter l'accès des exportateurs canadiens aux marchés mondiaux, dont la conclusion d'accords sur la technologie de l'information, les services financiers et les télécommunications de base.

En mai 1998, le Canada participera à la Conférence ministérielle de l'OMC et aux célébrations du cinquantième anniversaire du GATT à Genève. Cela donnera l'occasion aux membres de l'organisation de prendre toute la mesure des bienfaits considérables que le système commercial multilatéral a engendrés à l'échelle mondiale, depuis la création du GATT en 1948, en ce qui concerne le bien-être mondial, le développement et la croissance économiques. D'autre part, ils seront également en mesure d'encourager la poursuite des engagements existants et d'établir l'orientation nécessaire pour relever les défis de l'avenir.

### FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

#### *Accord sur la technologie de l'information*

L'Accord sur la technologie de l'information (ATI) a été conclu en mars 1997 avec la participation du Canada et de 42 autres gouvernements. Il permet la création d'un marché en franchise de droits représentant plus de 92 % du commerce mondial des produits